

L'ÉTUDE DE TERRITORIALISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DE LA PLAINE DE LA CRAU dite "étude Crau"

A destination des porteurs de projet,

Comment utiliser cette étude et sa carte des préconisations pour construire ma séquence "Éviter Réduire compenser (ERC)", et renforcer la prise en compte de l'environnement et du paysage de la plaine de Crau dans mon projet ?



L'"étude Crau" est :

- exploratoire et innovante, unique ;
- un document de connaissance et d'informations sur les enjeux environnementaux (biodiversité et paysage);
- une méthode d'analyse et un outil de réflexion pour la conduite des projets & aménagements futurs;
- un scénario illustré pour une vision supra territoriale cohérente à long terme.

CONSTATS

- Un territoire d'une **richesse écopaysagère exceptionnelle**;
- Une **pression constante sur la biodiversité** pouvant conduire à une perte nette de biodiversité et à une **perte irréversible de la valeur écologique du territoire**;

ENJEUX

- Les nombreux petits projets non structurants sont favorisés du fait de leur impact individuellement limité.
- A contrario, les projets structurants sont aussi les plus dimensionnant en terme d'impacts écologiques : il y a un risque de devoir reporter leur mise en œuvre voire de ne pas pouvoir les réaliser;
- Il y a ainsi un risque de **juxtaposition des projets sans cohérence écologique** et une **prime au premier arrivé** notamment dans la recherche de compensation écologique et agricole;

PROPOSITIONS

- **Nécessité de trouver un équilibre territorial :**
- Nécessité d'une solidarité et d'une coordination des maîtrises d'ouvrage des projets structurants;
- Besoin de définir une stratégie écopaysagère de reconstitution des milieux, de compensation globale et de gestion écologique du territoire.

➡ **UN OUTIL : l'étude "Crau" et ses cartes des vocations et des préconisations**



Consultez les ressources :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/etude-de-territorialisation-des-enjeux-a16291.html>

Ce document vise à accompagner les porteurs de projets en clarifiant des notions et en mettant à disposition des ressources & recommandations.

RECOMMANDATIONS

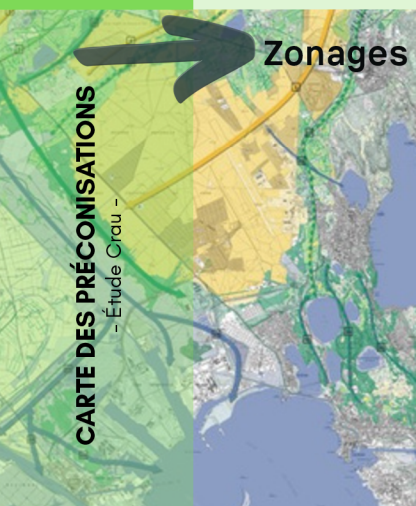
ÉVITER (E)

SÉQUENCE RÉGLEMENTAIRE - code de l'environnement -

- ✓ Je suis un porteur de projet, je localise et j'arbitre l'évitement. Mon objectif est de supprimer à la source les impacts significatifs en remettant en cause l'opportunité, la localisation et la conception du projet, afin qu'aucune atteinte notable ne se produise. Concrètement, **j'évite** de réaliser un projet là où les enjeux sont trop forts.
- ✓ J'identifie et je hiérarchise les enjeux sur le territoire / zone d'étude élargie.
- ✓ Je définis des enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés, permettant de définir les valeurs qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader. Pour la biodiversité, l'entrée par les habitats naturels et leur état de conservation est jugée plus pertinente.
- ✓ J'évalue et je justifie le besoin d'un aménagement.
- ✓ Je m'assure que le besoin en consommation foncière est réellement nécessaire et que le projet est compatible avec l'état initial de l'environnement (c'est-à-dire sans impact environnemental très fort inévitable)
- ✓ J'élabore puis je compare des scénarios.
- ✓ Je spatialise le scénario retenu ou projet retenu.

Pour préciser plus spécifiquement l'évitement géographique :

- ✓ Je définis et mets en œuvre les modalités d'aménagement. Cette phase consiste en la mise en place de mesure d'évitement techniques et temporelles pour éviter la majeure partie des incidences notables sur l'environnement et à traduire ces mesures en prescription.
- ✓ Je suis les effets de ma démarche d'évitement.



Zonages PROTÉGER (P+) / PRÉSERVER (P) de l'étude Crau

- ✓ Je situe mon projet et ses emprises sur la carte des préconisations.
 - ✓ Je spatialise le scénario retenu ou projet retenu et j'évite les zones à fort enjeu (P+ et P)
- Si mon projet se localise, pour tout ou partie, sur un zonage de **Protection (P+)** ou de **Préservation (P)**, mes difficultés réglementaires et techniques à intégrer les enjeux environnementaux (biodiversité et paysage) seront très importantes. Ces secteurs doivent être considérés comme **prioritairement à éviter**. En effet, ce zonage correspond à des espaces à forte valeur écologique, patrimoniale ou paysagère (coussouls, marais, tourbières...). Il s'agit de milieux à valeur écologique non renouvelable. L'objectif est donc d'éviter tout impact sur des milieux non renouvelables. La forte valeur écologique de ces milieux implique une logique d'évitement. Les projets y sont très limités, voire impossibles, sauf s'ils démontrent une compatibilité stricte avec la fonctionnalité écologique et réglementaire du site.

RÉDUIRE (R)

SÉQUENCE RÉGLEMENTAIRE - code de l'environnement -

- ✓ Je suis un porteur de projet, je conçois pour **réduire au maximum les impacts de mon projet** sur l'environnement. La logique d'évitement s'applique toujours, mais la réduction et l'amélioration environnementale sont ici prioritaires. Pour cela, le but est de traiter les impacts qui n'ont pas pu être évités en recherchant la solution de moindre impact : d'abord à la conception, puis en phase chantier, et enfin en phase exploitation.

La réduction est recherchée via 4 grands leviers (souvent combinés) :

- ✓ **Techniques (« faire autrement »)** : Solutions constructives, procédés, matériaux, dispositifs anti-bruit/poussières, maîtrise de l'eau, continuités écologiques (passages à faune, clôtures perméables, éclairage maîtrisé), perméabilisation des surfaces, etc.
 - ✓ **Géographiques fines (« faire moins » sur site)** : Micro-ajustement des emprises, marges de recul, organisation interne du site pour éviter les secteurs les plus sensibles à l'intérieur du périmètre retenu.
 - ✓ **Temporelles (« faire à un autre moment »)** : Phasage pour éviter les périodes sensibles (nidification, reproduction, étiage, etc.) et limiter la durée d'exposition.
 - ✓ **Organisationnelles** : Plan de chantier, circulation interne, propreté des engins, lutte contre espèces exotiques envahissantes, gestion des sols (décapage/stockage/restitution), suivi-contrôle.
- Les mesures doivent être proportionnées, justifiées et tracées (objectif, moyen, zone, calendrier, indicateur de résultat), avec un suivi organisé et la possibilité d'ajustements si besoin.

RECOMMANDATIONS



Zonages VALORISER (V) de l'étude Crau

- ✓ Je spatialis le scénario retenu ou projet retenu et je m'insère de manière privilégiée dans les espaces de moindre enjeu (V) où des projets peuvent s'implanter sous conditions.
 - ✓ Je situe mon projet et ses emprises sur la carte des préconisations
- Si mon projet se situe, pour tout ou partie, sur un **zonage de Valorisation (V)**, l'implantation est envisageable à condition d'une réduction exigeante : la meilleure intégration et l'impact minimal doivent être recherchés. En zone V, un projet est possible si ses effets sont fortement réduits et si le fonctionnement écologique/paysager du secteur est amélioré.
- ✓ Je précise finement l'application de la séquence ERC à l'échelle de mon projet.
 - ✓ Je mobilise les leviers géographiques et techniques pour réduire les impacts du projet :
 - J'identifie la sous-trame dominante (prairies irriguées, pelouses sèches, zones humides, boisements) et je repère les continuités figurées à préserver ou à reconstituer et la proximité éventuelle d'une zone P+/P à protéger.
 - Je positionne l'emprise (réduction géographique) et j'implante mon projet dans la partie la moins sensible du secteur V ; j'ajuste le plan de masse ; je prévois des marges de recul le long des canaux/haies/lisières ; et j'évite de couper une continuité.
 - Concevoir pour réduire (réduction technique, guidée par la sous-trame) : je maintiens et je renforce haies & ripisylves, je prévois des passages faune et des clôtures franchissables, je traite l'éclairage (trame noire), je limite les bruits en lisière, je désimpermabilise quand c'est possible.

COMPENSER (C)



- ✓ Je suis un porteur de projet, **je compense** l'impact résiduel et j'organise le suivi de mes mesures de compensation. Mon objectif est d'avoir le moins d'impacts résiduels possibles et de les compenser. Pour cela, je dois générer des gains de biodiversité au moins égaux aux pertes de biodiversité engendrées par un projet, afin d'atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité. La compensation ne peut être évaluée concrètement qu'après justification que l'évitement et la réduction ont été poussés au plus loin. Les mesures de compensation doivent respecter les principes suivants :
 - **Équivalence écologique** : les gains écologiques générés par les mesures de compensation doivent être écologiquement équivalents aux pertes, afin de les compenser effectivement.
 - **Condition d'efficacité** : les mesures de compensation sont soumises à une obligation de résultat. À ce titre, elles doivent permettre d'atteindre effectivement le niveau de gain écologique initialement visé lors du dimensionnement.
 - **Condition de temporalité** : Le décalage temporel entre l'impact effectif et la mise en œuvre des mesures de compensation doit être nul ou minimum.
 - **Condition de pérennité** : Les mesures de compensation doivent être effectives durant toute la durée des impacts.
 - **Condition de proximité fonctionnelle** : Priorité à une compensation au plus près du site endommagé, dans la même zone naturelle et sur le(s) site(s) les plus appropriés.
 - **Notion de proportionnalité** : Adapter études, mesures et suivi à la sensibilité du milieu et à l'ampleur/nature des impacts et de leurs incidences.



Zonages RÉPARER (R) de l'étude Crau

- ✓ Je situe mon projet et ses emprises sur la carte des préconisations.
- Idéalement, j'évite d'insérer mon projet sur un zonage **"à réparer" (R)**, qui correspond à des espaces dégradés, à fort potentiel de restauration. En conséquence, il est opportun de rechercher à reconstituer les continuités écologiques et paysagères et à renforcer la robustesse du territoire par la restauration de ces espaces. La compensation écologique peut y être mobilisée comme levier de requalification globale du paysage. L'objectif est d'obtenir des gains écologiquement équivalents aux pertes, efficaces, pérennes et proportionnés.
- ✓ Je cherche à situer mes compensations sur un ou plusieurs zonages de Réparation pour restaurer les fonctions perdues, en fonction de la ou les sous-trame(s) concernée(s) par mes besoins de compensations (humide/irriguée, pelouses sèches, boisée...). De plus, je repère les continuités à recoudre et la présence voisine de secteurs P+/P (sans y créer de pression).
 - ✓ Je choisis quoi faire (équivalence écologique) : je sélectionne des actions qui restaurent la fonction perdue et je restaure les mêmes fonctions écologiques perdues, le plus près possible (proximité fonctionnelle);
 - ✓ Je sécurise et je pérennise mes compensations dans le temps pour se faire :
 - Je choisis des sites robustes (propriété et baux longues durées)
 - Je prévois les garanties d'actions et de durée (conventions/gestion).

CONCRÈTEMENT, L'ÉTUDE DE TERRITORIALISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DE LA PLAINE DE LA CRAU ?

DE QUOI PARLE-T-ON ?



La plaine de la Crau, entre Alpilles, Camargue et Méditerranée, forme un paysage méditerranéen unique en Europe, où se côtoient coussouls, prairies irriguées, marais et costières boisées. Cet équilibre fragile, hérité du pastoralisme et de l'irrigation de la Durance, est aujourd'hui soumis à une intensification des projets et des pressions foncières.

Face à ces dynamiques, l'étude propose une territorialisation de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) : elle vise à outiller les acteurs publics et privés pour concevoir les projets en cohérence avec les grands équilibres écologiques et paysagers de la Crau.

Fondée sur un diagnostic croisé des milieux, des usages et des effets cumulés des aménagements, la démarche propose une lecture partagée du territoire et s'incarne dans une carte de spatialisation des préconisations. Véritable référentiel commun, elle permet de situer un projet de territoire, hiérarchiser les actions (Éviter > Réduire > Compenser), cibler les sites de compensation et garantir une cohérence d'ensemble dans la reconquête écologique et paysagère du territoire.

Cette étude est :

- ✓ un document de connaissance et d'informations sur les enjeux du territoire de la Crau;
- ✓ une méthode d'analyse et un outil de réflexion pour la conduite des projets & aménagements futurs;
- ✓ un scénario illustré pour une vision supra territoriale cohérente à long terme;
- ✓ sans portée réglementaire;
- ✓ exploratoire et innovante, unique;
-
- ✓ L'état des projets a été arrêté en mai 2022

L'étude ne se substitue pas :

- ✓ aux documents de planification ou aux projets de territoire;
- ✓ aux études environnementales (application de la séquence ERC) de chaque projet;
- ✓ à la recherche et la localisation de secteurs de compensation. La méthode diffère et nécessite des réflexions plus poussées à l'échelle du projet;
- ✓ à l'analyse des effets cumulés propre à chaque projet.
-
- ✓ L'étude ne traite ni le sujet de la compensation au titre de la loi sur l'eau ni celle relative aux activités agricoles.

POUR QUI ? POUR QUOI ?



→ Pour l'ensemble des acteurs du territoire

- une méthode pour approcher les projets à l'échelle territoriale;
- une vision prospective pour un territoire d'exception, qui dépasse les territoires administratifs de l'aménagement du territoire (collectivités);

→ Pour les collectivités

- une ambition territoriale associant la reconquête écologique et les grands projets du territoire;
- une aide à la prospective territoriale et à l'élaboration des documents d'urbanisme;
- une vision sur les possibilités d'accueil du territoire pour les nouveaux projets;

→ Pour les porteurs de projets et les bureaux d'études

- une identification rapide des enjeux écologiques et de paysage ;
- des orientations pour accompagner la réflexion sur la démarche ERC des projets;
- une cohérence territoriale participant à la sécurisation des projets;

DES DONNÉES DISPONIBLES



Retrouvez :

- le **rapport de synthèse**
- les **carte des vocations + carte des préconisations** en téléchargement libre au format AO .pdf
- un formulaire de demande d'accès aux **données SIG** de l'étude
- les **liens** vers les études connexes ou complémentaires, des ressources, etc...



Consultez les ressources :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/etude-de-territorialisation-des-enjeux-a16291.html>